

## Qu'est-ce qu'un écocentre ?

Un centre de récupération de matières résiduelles complémentaire aux collectes régulières à domicile, vous pouvez disposer de certains produits, matières et matériaux. C'est un tout-en-un pour la récupération de 6 catégories de matières. Ces produits sont récupérés, recyclés, réutilisés, valorisés ou ultimement éliminés.

### QUI A LE DROIT AU SERVICE DE L'ÉCOCENTRE ?

Les citoyens de la Municipalité de Beaulac-Garthby peuvent utiliser le service de l'écocentre de la Ville de Disraeli.

### FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOCENTRE

Une **preuve de résidence est exigée** pour le dépôt des matières (permis de conduire, compte de taxes, etc.)

Un coupon pré-numéroté, que vous devez vous procurer préalablement au bureau de la Municipalité de Beaulac-Garthby est aussi exigé.

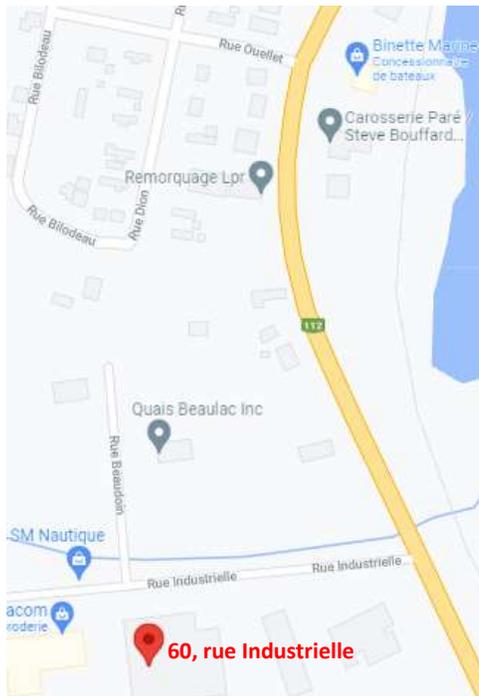
Seules les matières d'origine résidentielle sont acceptées

Le volume de matière apportée par visite doit être inférieur à 3 mètres cubes. Les utilisateurs doivent trier et déposer eux-mêmes les matières sur place **tout en respectant les conditions d'accès à l'écocentre lors de la pandémie COVID-19.**

### TARIF

Prix par visite : 48\$

Payable à l'avance à la Municipalité de Beaulac-Garthby. (coupon obligatoire)



## ADRESSE DE L'ÉCOCENTRE

60, rue Industrielle

Disraeli (Québec) G0N 1E1

(Derrière l'entreprise Nutech – Parc industriel de Disraeli)

Pour toute information :

Téléphone : 418 458-2375

[municipalitedebeulac@sogetel.net](mailto:municipalitedebeulac@sogetel.net)

Municipalité de Beaulac-Garthby

## HEURES D'OUVERTURE DE L'ÉCOCENTRE

SAMEDI DE 8H À 12H

(Du 24 avril au 30 octobre 2021)



## Municipalité de Beulac-Garthby

### NOUVELLE ENTENTE

L'ÉCOCENTRE DE LA VILLE DE DISRAELI ACCUEILLE LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE BEULAC-GARTHBY

### Conditions d'accès à l'écocentre pendant la pandémie COVID-19

- Deux personnes maximum peuvent sortir du véhicule.
- Les gens doivent apporter leurs équipements (pelles et balais), aucun prêt d'équipement ne sera autorisé.
- Les employés de la Ville de Disraeli n'aideront pas au déchargement.
- Le respect des consignes, la patience, la bienveillance et la courtoisie sont primordiaux : TOLÉRANCE ZÉRO

[www.beulac-garthby.com](http://www.beulac-garthby.com)

## MATIÈRES ACCEPTÉES

GRATUIT À L'ANNÉE

### Serpuariens (Matériel informatique et électronique)

Ces articles peuvent être déposés GRATUITEMENT à l'écocentre pendant les heures d'ouverture ou au garage municipal de Disraeli situé au 295, rue Saint-Louis. (du lundi au vendredi, de 7h à 16h)

Pour plus de renseignements, visitez : [recyclermeselectroniques.ca/qc](http://recyclermeselectroniques.ca/qc)

- Téléviseurs et écrans
- Ordinateurs de bureau et portables
- Chaînes stéréo, lecteur audio/vidéo portables
- Imprimantes et numériseurs
- Photocopieurs et télécopieurs
- Systèmes audio/vidéo, console de jeux vidéo
- Téléphones, cellulaires et téléavertisseurs

### Encombrants

- Chauffe-eau
- Fours à micro-ondes
- Électroménagers
- Matelas et sommiers
- Pneus entiers et déjantés
- Vélos
- Petits appareils à moteur
- Souffleuses, tondeuses, taille-haies
- Taille-bordures, scies mécaniques

Notez que les pneus de véhicules lourds et agricoles ne sont pas acceptés.

## MATIÈRES ACCEPTÉES

### Matériaux de construction, rénovation et démolition (CRD)

- Armoires et comptoirs
- Bains, douches, lavabos et toilettes
- Lattes de bois, bois traité, naturel ou peint
- Plomberie
- Portes, fenêtres et vitres
- Quincaillerie, gypse, plâtre, laine minérale
- Isolants, composites de matériaux divers
- Tuiles de céramique

Notez que le bardeau d'asphalte n'est pas accepté

### Matériaux granulaires

- Brique
- Béton, gravats
- Asphalte
- Roches (maximum 30 cm de diamètre)
- Sable, terre non contaminée
- Granulat, pierre concassée et roc

### Plastiques souples et rigides

- Auvents, toile de piscine
- Boyaux d'arrosage
- Mobiliers de patio
- Récipients, tuyaux en PVC
- Revêtements de maison
- Sac vide d'engrais, de terre, de granules, de bois, etc.

### Métaux ferreux et non-ferreux

- Fer, tôle
- Laveuses, sécheuses
- Cuisinières, lave-vaisselle
- Réfrigérateurs, congélateurs, air climatisé\*
- Poêles, barbecues

### Frais supplémentaires pour la disposition des appareils frigorifiques.

- Petites unités (climatiseurs, déshumidificateurs, refroidisseurs) : 37\$
- Réfrigérateurs et congélateurs
  - MOINS de 10 pieds cubes : 47\$
  - PLUS de 10 pieds Cubes : 57\$

## MATIÈRES REFUSÉES

### Matériaux de construction, rénovation et démolition (CRD)

- Bardeau d'asphalte

### Résidus domestiques dangereux – RDD

- Piles et batteries\*
- Cire
- Colle
- Combustible à fondue
- Diluant
- Antigél
- Aérosols

### Peinture\*

- Peinture domestique
- Vernis d'usage domestique
- Peinture en aérosol

### Huiles usagées et huiles végétales

- Huiles
- Contenants
- Aérosol

### Propane et butane

- Bonbonnes de propane (max. 30lbs – 13.6kg)
- Brûleurs de camping
- Aérosols
- Extincteurs

### Ampoules recyclables\*

- Type fluocompact (torsadé)
- Tube fluorescent

### Résidus verts

- Arbustes, plantes
- Branches, feuilles
- Morceaux de tourbe, rognures de gazon
- Résidus de jardinage
- Souches, troncs d'arbre

\*Ces matières sont acceptés au bureau municipal de Beaulac-Garthy au 96, route 112.